

Compte-rendu du Conseil des Enseignements du mardi 14 décembre 2021

La séance a lieu via zoom

Membres votants présents : Darine Abi Haidar (jusqu'à 11h50), Atef Asnacios, Florent Baboux (à partir de 9h45), Yves Chanteux (jusqu'à 9h30), Yves Charon, Sylvain Courrech du Pont, Alexandre Creusot, Kristina Davitt (jusqu'à 11h20), Nicolas Desprat (à partir de 9h15 jusqu'à 11h45), Florence Elias (jusqu'à 12h11), Matthias González, Cécile de Hosson, Laurent Ménard, Christophe Mora, Irena Nikolic, Giuliano Orso (à partir de 9h35), Guillaume Patanchon (à partir de 9h15 jusqu'à 12h00), Cécile Roucelle (à partir de 9h15 et jusqu'à 11h), Alain Sacuto (à partir de 9h20), Maxime Tanious (jusqu'à 12h00), Benjamin Thiria (jusqu'à 12h11)

Membres votants représentés : Imane Boucenna (par Matthias González), Baptiste Corrège (par Maxime Tanious), Jessica Jin (par Maxime Tanious), Sébastien Rodriguez (par Cécile Roucelle jusqu'à son départ puis par Matthias González)

Membres votants excusés : Anne Anthore, Simona Mei, Etienne Parizot

Membres invités permanents sans droit de vote présents : Olivier Cardoso, Julien Girard (à partir de 10h), Souad Namane (à partir de 9h20)

Membres invités permanents sans droit de vote excusés : Farida Aït-Hamoudi, Raphaël Galicher.

Matthias González est président de séance.

Kristina Davitt est secrétaire de séance jusqu'à 11h20, Cécile de Hosson prend ensuite le relais.

Ordre du jour :

1. Présentation des accords d'échange et de double diplôme avec Pavia
2. Suivi d'information des CENS précédents
3. Point d'information par le groupe de travail PCC/RNA
4. Discussion générale
5. Points divers

=====
La séance débute à 9h05

Matteo Cacciari est présent pour le premier point de l'ordre du jour.

1. Echange et Double diplôme avec Pavia

Présentation de Matteo Cacciari

- Il n'y a pas encore de convention signée, mais Matteo raconte l'histoire de genèse de ces accords-en-voie.
- Pavia est la deuxième plus ancienne université d'Italie (après Bologne) (et lieu où a étudié Matteo). A l'opposé d'UP, elle est structurée autour des internats de petite taille (~ 200 élèves) et est implanté dans une petite ville. En termes de thématiques, Pavia est connu pour les formations en biomédicale et en optique en particulier, mais peut bénéficier d'une collaboration avec l'UFR de physique en astro, par exemple.
- Premier contact a été pris par Pavia qui s'interrogeait sur la possibilité d'une convention d'échange Erasmus et aussi l'établissement d'un double diplôme au niveau master.

- En ce qui concerne le double diplôme, le lien le plus évident semblait être avec NPAC, qui ne bénéficie pas encore d'un tel accord, contrairement à d'autres masters. Le modèle privilégié est pareil que pour Nanoquad : 1ère année à l'Italie, 2ème année en France, avec les cours offerts entièrement en anglais.
- Une ébauche de programme est déjà créée, basé sur des modifications mineures des programmes existants dans nos deux universités.
- En parallèle, la demande est en voie pour une convention Erasmus (2 étudiants/an) au niveau master.
- Au-delà de la physique, Matteo étudie la possibilité d'établir une convention plus globale (EIDD et d'autres formations)

Yves Charon demande s'il y a des dispositifs prévus pour aider les étudiants à trouver un logement à Paris. S'ensuit une discussion plus générale autour de l'accueil des étudiants. Cécile Roucelle dit qu'il y a des bourses (sous + logement) pour accueillir des étudiants étrangers à Orsay, par exemple. Guillaume Patanchon répond pour NPAC : il y a déjà quelques étudiants étrangers et environ 1-2 bourses/an. Il attire l'attention sur le fait que dans les universités environnantes, il y a souvent une garantie de logement et/ou aide au logement, mais ce n'est pas le cas de UP. Yves Charon souligne que l'accueil des étudiants limite le rayonnement de l'UP – et non seulement les étudiants étrangers, mais aussi des étudiants parisiens qui souffrent de longs trajets pour venir assister au cours – et appel pour plus d'aide autour des questions logistiques. Cécile R. mentionne également le problème de la restauration sur le campus (sous-dimensionnement du CROUS, longue file d'attente ne permettant pas à certain.e.s étudiant.e.s de se restaurer). Matthias intervient pour dire que le point de la restauration sur le campus a été abordé en commission formation du 15 octobre à l'initiative de Vincent Repain. Les problèmes y ont été soulevés et il avait été acté de faire remonter ces problèmes au CROUS et de se rapprocher également des associations étudiantes qui négocient des offres dans les établissements privés dans le coin (e.g. des menus étudiants au lieu des sandwiches à 8 euros...)

Yves Chanteux quitte la réunion à 9h33

=====

Départ de Matteo Cacciari.

9h30

2. Suivi d'information des CENS précédentes

- Les capacités d'accueil (avec petites modifications) ont été votées à la CFO et au Sénat académique.
- La création de la double licence maths-physique avec une capacité d'accueil 8/8 (phys/maths) a été actée. Notez qu'à l'UFR de maths ils ont enlevé 8 de leur capacité d'accueil en licence pour rester à niveau constant, contrairement à nous. Laurent Ménard et Christophe Mora s'étonnent de cette baisse en filière non-sélective. Cécile Roucelle suggère que la négociation auprès du rectorat a peut-être été facilitée par le contexte qu'il y a plusieurs nouvelles ouvertures simultanées en maths. Matthias González remarque qu'au moment de l'établissement des nouvelles maquettes, il faut se renseigner auprès de Marie-Agnès Sari (VD Formation) pour savoir si on peut jouer sur la capacité d'accueil en filière non-sélective.
- Il faut nommer un responsable pour cette double licence (pour le 7 février au plus tard). Un appel d'offre sera lancé demain, avec demande de retour avant le 5 janvier. Discussion autour de si le CENS devrait avoir son mot à dire dans le choix, auditionner les candidats etc.

Laurent Ménard pense que oui, et de façon générale pour de telles responsabilités. Discussion autour de comment faire s'il n'y a qu'une seule candidature (de façon générale) : il ne faut pas qu'un(e) candidat(e) passe seulement par défaut d'options. Une manière de procéder est évoquée : une sorte de recherche active et/ou présélection par le directeur de l'UFR/président du CENS/Cécile Roucelle avant d'envoyer l'ensemble des candidatures au CENS. **C'est ça qui est voté à l'unanimité.**

Yves Charon souligne qu'il faut encourager les profs à prendre de telles responsabilités surtout vu qu'il y a un fort élément de politique dans la tâche. Ensuite discussion autour de l'équilibre entre donner la responsabilité aux jeunes / maitres de conférences et encourager les plus expérimentés à prendre un rôle dans les filières licence.

Souad Namane, Alain Sacuto et Giuliano Orso rejoignent la réunion.

Autres points d'information transmis par Matthias González :

- 2) La VD Formation sollicite des collègues pour présenter des « expériences d'enseignement à partager » dans la Commission formation.
- 3) Rappel du calendrier HCERES
 - dossiers envoyés en septembre 2022, avec première réponse en octobre
 - rendu complet du dossier final probablement printemps 2023

Yves Charon souligne qu'avant de commencer à remplir les dossiers, il faut se demander pourquoi on fait ça. A noter qu'il y a des bruits comme quoi il y aura une obligation de passer en mode mineur/majeur pour la prochaine maquette. Aussi, il y a question de mettre en place un conseil de perfectionnement au niveau des mentions de nos formations (jusqu'à présent on a répondu que c'est le rôle du CENS).

Julien Girard rejoint la réunion.

=====

10h15

3. Point d'information par le groupe de travail PCC/RNA

Intervention d'Irena Nikolic (voir ses transparents). (groupe constitué de O. Cardoso, F. Elias, S. Mei, I. Nikolic, E. Parizot, A. Sacuto, B. Thiria) :

- Premier travail fait était d'établir une correspondance des PCC/PCA au référentiel RNA (« Référentiel National d'Activités »)
- Le contexte de ce travail est de mettre en place des nouvelles PCC pour des charges déjà réalisées à l'heure actuelle, mais non comptabilisés, avec le but d'afficher un service de 192h par EC. Une estimation que le PCC/PCA devra représenter environ 10% du volume total des heures à l'UFR est avancée.
- Ensuite le groupe a établi des propositions de PCC pour une liste de demandes reçues depuis l'été mais pas encore traitées par le CENS (urgentes alors).

Suivi d'une discussion sur les demandes urgentes :

- Les propositions sont pour l'année actuelle et seront revues pour l'année prochaine quand le travail se fera pour toutes les filières et responsabilités et il y aura une vision plus globale des PCCs à l'UFR.
- Question autour des heures PCC proposées à un responsable unique, versus un co-responsable, par exemple. Florence Elias fait remarquer qu'en générale la proposition de nombre d'heures dépend de comment la responsabilité a été classée dans le référentiel RNA qui semble marcher sur un découpage 12/24/48 heures.
- Il y a question de comment traiter les CTD. Actuellement la rémunération est un peu en dessous de 1,17, plusieurs intervenants suggèrent que 1,25 reflètera mieux le travail demandé.
- Yves Charon souligne l'importance d'assumer l'importance du rôle pour l'UFR quand on accepte une responsabilité. En cas de dysfonctionnement, on se demande si et comment on peut évaluer le travail du responsable. Florence Elias propose que ce travail d'évaluation des PCCs peut être suivi par un groupe de travail tous les ans et pourra en partie répondre à cette question (par exemple, s'il y a une baisse importante d'effectifs dans une filière).

Retour à la discussion et vote sur les cas spécifiques de demande de PCC :

- Fabien Casse – direction ED STEP-UP : 56h
- (Le nombre d'heures est cohérent par rapport aux responsabilités similaires et accordés par le CENS dans le passé.)
- Damien Gratadour M2 OSAE (12h à partir de 2022-23)
- F. van Wijland ICFP : coresponsabilité M2 + correspondant ICFP (24h)
- C. de Hosson responsabilité M1-M2 parcours master didactique recherche (24h)
- V. Repain responsabilité L1/L2 EPC (24h) (et non pas pour la réévaluation du suivi des étudiants)
- F. Elias responsable stages M2 Soft Matter (15h)
- B. Thiria responsable M1 IPE : 24h responsabilité + 24h mise en place nouvelle formation en master PRO (48h)
- Sébastien Rodriguez DFED IPGP (32h – mais sous réserve d'établissement d'une convention avec UFR STEP puisque si la responsabilité avait été prise par quelqu'un de STEP une telle décharge aurait été accordée)

On note que dans le cadre d'une convention avec IPGP/STEP, la question des enseignements effectués à STEP, entre autres par Cécile Ferrari, peut y figurer aussi.

11h15 - Vote sur les propositions de PCC 2021-2022 : unanimité moins une abstention

Dans le cadre d'une discussion plus large, Irena souligne qu'il y a un décalage dans l'évaluation de certaines responsabilités, par exemple la responsabilité du parcours physique L1/L2 actuellement évalué à 36h est à augmenter (actuellement L. Ménard)

11h15 : Kristina Davitt quitte la réunion. Cécile de Hosson prend le relais en tant que secrétaire de séance. Cécile Roucelle quitte la réunion.

S'engage ensuite une discussion sur quelques pistes de réflexion concernant les PCC à créer.

Sur la question de l'encadrement des étudiant.e.s, Giuliano Orso pointe l'importance pour les étudiant.e.s d'avoir accès à des informations centralisées autour d'un interlocuteur qui pourrait bénéficier de 10h d'encadrement.

Sur la question de la rémunération de l'activité de préparation des sujets d'examen Yves Charon se dit favorable à sa mise en place, mais se montre plus réservé sur la rémunération de la correction des copies qui, selon lui, fait partie intégrante du métier d'enseignant-chercheur. Il ajoute que le dimensionnement des groupes d'étudiant.e.s étant hétérogène, il sera difficile de mettre en place une telle mesure. Laurent Ménard pointe le fait que le passage au contrôle continu a fait augmenter le nombre d'évaluations et que cela a pour conséquence une élévation du nombre de sujets à préparer et une augmentation du nombre de copies à corriger. Il rejoint Yves Charon sur le fait qu'il existe une grande différence entre le nombre de copies à corriger en L1 et au niveau master. Toujours sur ce sujet, Olivier Cardoso précise que c'est le rapport entre le nombre d'étudiant.e.s et le nombre d'heures de service attribuées qu'il conviendrait de prendre en compte. Il cite par exemple certaines UE libres au sein desquelles les enseignant.e.s se retrouvent à enseigner devant 60 étudiant.e.s.

Alain Sacuto intervient pour inciter à retenir l'idée de ramener le coût d'un CTD à 1,25h.

Sur la question de la rémunération de l'activité de préparation d'un nouveau cours et la rédaction d'un poly de cours, Christophe Mora se montre réservé. Il se demande quels critères pourraient être retenus pour évaluer le travail effectif des collègues. A cette objection Sylvain Courrech du Pont répond que l'attribution des PCC repose sur la confiance que la communauté accorde aux collègues et que cette confiance doit également être à l'œuvre dans la rémunération des enseignant.e.s qui déclareront préparer un cours nouveau. Atef Asnacios ajoute qu'il est assez facile de repérer, dans la Foire, les enseignant.e.s concerné.e.s, ce que vient confirmer Laurent Ménard. Pour Irena Nikolic, la question de la rémunération de l'activité de préparation d'un enseignement est à dissocier de l'activité de rédaction d'un poly de cours. Christophe Mora précise qu'il convient d'être prudent sur les heures « nouveau cours » pour le niveau M2.

Un échange s'enclenche autour de cette question du « poly de cours ». Pour Irena Nikolic, associer une PCC à cette activité pourrait avoir un rôle incitatif et pourrait encourager les collègues à produire des polys de manière plus systématique. Elle pointe l'importance de ce support pour les étudiant.e.s. Olivier Cardoso suggère que ces polys pourraient être mis à la disposition de tous et toutes, idée que reprend Florence Elias qui se demande si l'UFR ne pourrait pas créer une base qui regrouperait les différents polys. Se pose alors la question de la propriété de cet écrit. Pour Yves Charon, ces polys deviendraient un bien commun, propriété de l'UFR. Laurent Ménard acquiesce et propose alors que les enseignant.e.s rédacteurs d'un nouveau poly fassent une demande au CENS pour se voir attribuer une PCC. Bien entendu, si le poly donne lieu à un ouvrage, cette procédure devient caduque.

Pour Giuliano Orso, la priorité est ici d'améliorer le fonctionnement de nos enseignements. Il se dit favorable à la rémunération des responsables d'UE à gros effectifs, de l'encadrement des stages et ajoute qu'il pourrait être envisagé un forfait de 3 ou 4 heures sans préciser à quoi elles se rapportent précisément (et qui incluraient la correction des copies par exemple).

De façon plus générale, Christophe Mora pointe la nécessité de trouver un équilibre entre le travail effectif de chacun.e, qui est mal comptabilisé, et l'apparition de nouvelles charges qui donnerait lieu à rémunération mais qui conduirait à un surcroît d'activité. Dans la continuité de cette intervention Nicolas Desprat se demande ce qu'il faut « rattraper » pour arriver à 192 heures et si le but est d'abaisser le nombre d'heures d'enseignement en inscrivant dans les

services ce qui, pour le moment, n'est pas comptabilisé. Florence Elias précise que la prise en compte des activités non comptabilisées dans les services actuels risque d'entraîner un dépassement des 192h statutaires. Elle pointe également le fait que cela va demander beaucoup de travail de contrôler la réalisation effective des activités donnant lieu à PCC.

11h45 : Nicolas Desprat quitte la réunion

Sur la question du « dépassement » évoqué à Florence Elias, Olivier Cardoso rappelle que la mise en place du logiciel OSE déclenche automatiquement la mise en paiement d'heures complémentaires lorsqu'un service d'enseignement dépasse 192h. Or, la pratique actuelle de l'UFR est d'opérer des reports de service d'une année sur l'autre, pratique dont la poursuite apparaît plus que souhaitable. Atef Asnacios répond que ce point a été discuté en réunion des directeurs d'UFR, qu'il a exprimé son désaccord avec la rémunération des heures complémentaires et précisant qu'il souhaitait, comme cela se fait dans d'autres UFR, rester sur une solution de report. En complément de son intervention il met en garde contre les déséquilibres que risquent d'entraîner la mise en place des nouvelles PCC. A ce sujet, Olivier Cardoso rappelle qu'il existe un « cadrage » (le RNA) dans lequel il est précisé que les PCC doivent représenter 10 % du nombre d'heures totales UFR (2400 heures environ pour les PCC incluant sans doute les PCA).

Sur la question de la PCC associée à la double licence maths-physique (DLPM) Matthias Gonzalez précise qu'une proposition de PCC de 48h a été faite qui inclut 24h de responsabilité et 24h de mise en place pour l'année 2020-2021. Il ajoute que pour les années suivantes la PCC sera de 24h pour la responsabilité de la licence. Ce chiffrage est discuté. Laurent Ménard rappelle que pour le moment seul le L1 de la licence DLPM se met en place (pour une ouverture en 2022-2023) et ajoute que les responsables des doubles licences DLPC et EPC bénéficient actuellement d'une PCC de 24h pour les 3 niveaux L1, L2 et L3. Olivier Cardoso propose alors de s'aligner sur 24h pour 2021-2022 (pour la mise en place de la licence à partager entre Cécile Roucelle et le.la futur.e responsable DLPM) et 24h pour 2022-2023 (12h pour le L1 et 12h pour la mise en place). Il conclut son intervention en précisant qu'ensuite les PCC pour les licences DLPC, EPC et DLPM seront homogénéisées.

=====

11h55

4. Discussion générale

Ce point est reporté mais Yves Charon présente rapidement son point de vue concernant les capacités d'accueil du L1 de physique. Pour lui, il est nécessaire de réfléchir à ce qu'il est possible de proposer aux étudiant.e.s qui sont accueillis en L1 et dont on sait qu'ils et elles n'auront pas le niveau pour intégrer un M2 ou pour poursuivre en thèse. Réduire la capacité d'accueil des étudiant.e.s en L1 n'est pas une solution et il faut faire avec les étudiant.e.s de L1 « tels qu'ils sont » dans un contexte de 90 % de réussite au baccalauréat (en diversifiant par exemple l'offre de formation en première année). Il déplore que les IUT ne jouent pas le jeu de la formation courte (puisque les étudiant.e.s en IUT ressortent souvent diplômés à Bac+5) et pointe la multiplication des formations (type bachelors), y compris privées, post-bac.

12h00 : Maxime Tanious, Guillaume Patanchon quittent la réunion

Atef Asnacios reprend cette idée de diversification de l'offre à l'entrée en première année mais ajoute que la présence d'un semestre « rebond » en L1 s'inscrit en réponse à la disparité du

niveau des étudiant.e.s. Il ajoute que l'université recrute des étudiant.e.s issu.e.s d'IUT et de CPGE.

Yves Charon reprend la parole et réaffirme qu'il n'est pas dans sa vision des choses de conduire tous les étudiant.e.s de L1 en M2. Pour autant, il fait remarquer que les prérequis pour l'entrée en M2 n'ont pas bougé depuis des années et que ce sont ces prérequis qui pilotent par l'aval la formation en amont (notamment en licence) des étudiant.e.s. Atef Asnacios fait le constat qu'il y a des étudiant.e.s qui ne sont pas au niveau et qu'il est nécessaire de pouvoir leur proposer quelque chose de sortie au niveau L3. Il affirme que l'idée n'est pas de sélectionner les étudiant.e.s mais de les amener à une sortie avec « quelque chose ». Sur ce point, Laurent Ménard précise que parler de réduction des capacités d'accueil c'est parler des étudiant.e.s inadaptés à la licence de physique, ceux dont les prérequis sont très éloignés de ceux nécessaires pour suivre les enseignements. Il ajoute que ces étudiant.e.s auraient dû être recruté.e.s dans des filières courtes (DUT, BTS) et indique qu'aujourd'hui 25 % des étudiant.e.s de licence sont susceptibles de continuer. Giuliano Orso ajoute qu'il a des étudiant.e.s qui arrivent en L1 parce qu'ils n'ont pas été pris ailleurs et qu'ils n'ont ni le niveau, ni la motivation pour suivre dans de bonnes conditions les enseignements. Cécile de Hosson se demande s'il ne faudrait pas réactiver la commission de suivi des étudiant.e.s de licence. Laurent Ménard répond que celle-ci existe, qu'elle engage les responsables de parcours, qu'elle fonctionne très bien et qu'elle s'avère utile pour les étudiant.e.s. Cécile de Hosson suggère que ce suivi réalisé soit porté à la connaissance des équipes pédagogiques.

12h11 – Florence Elias, Benjamin Thiria quittent la réunion

=====

12h15

5. Points divers

La responsabilité de la licence va devenir vacante (suite à la décision de Cécile Roucelle de quitter cette responsabilité). Cela donnera lieu à un appel à candidature. Les fiches de poste seront mises sur le cloud pour consultation. Un retour est attendu pour le 15.12, 12h.

Les dossiers de candidature au congé pour projet pédagogique sont à remonter le 28.03 (niveau UFR)

Suite à une demande de Alain Zider de revoir les statuts de l'EIDD, un groupe de travail se met en place au niveau facultaire à partir de janvier 2022. Atef Asnacios est membre de ce groupe. Yves Charon regrette que seuls les statuts de l'EIDD soient discutés à l'exclusion d'une réflexion plus large sur la vision de la faculté sur l'école d'ingénieur.

Le CENS s'achève sur une question d'Yves Charon : que fait-on si l'épidémie de COVID perdure au moment de la reprise des enseignements en janvier ?

La séance est levée à 12h20.

=====